CONSEIL MUNICIPAL

._____

Séance du 03 novembre 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

<u>Présents</u>: Guillaume BARBARA, Pierre CALMELS, Catherine COSENZA, Michel COURTOIS, Audrey COUSINIE, Antoine DELESALLE, Nathalie DENJEAN, Julien DO, Véronique GUIBAUD, Laetitia HOLMIERE, Isabelle PONT, Mathieu POULAIN, Bernard STREHAIANO. Absents excusés: Valéry CANREDON, Gilles SICARD.

<u>Secrétaire de séance</u> : Antoine DELESALLE.

• Le compte-rendu de la séance du 06 octobre 2022 est approuvé.

• CACM et CAF, convention territoriale de services aux familles :

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et la CAF ont passé une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits. Les communes adhérentes sont invitées à approuver cette convention pour bénéficier d'appuis administratifs et financiers.

La convention est approuvée par 11 voix et 2 abstentions.

Salle Georges PRETRE, location de la salle, tarifs :

Le tarif de la location de la salle GP est revu à l'unanimité, soit :

- Salle et cuisine, 1 jour : 200 €
- Salle et cuisine, 2 jours : 275 €
- Cuisine et réfectoire dans les deux cas : 150 €
- Le chèque de caution est porté à 500 €.

La salle n'est louée qu'aux habitants de la commune, associations extérieures ou entreprises dont un des membres actifs réside sur la commune et se porte garant de la location

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

• <u>Décisions modificatives</u>:

Suite à l'installation d'un terminal bancaire, les transactions occasionneront des frais à prévoir au budget, soit :

- Chapitre 011 charges à caractère général, article 627 services bancaires et assimilés + 40.00 €
- Chapitre 011 charges à caractère général, article 6237 publications 40.00 € Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives.

• Urbanisme, avenant n° 9 Convention instruction des documents d'urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service urbanisme de Castres instruit les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme opérationnel) pour le compte de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet depuis une dizaine d'année, puisqu'elle n'a pas créé de service urbanisme. Chaque année, la convention est modifiée par un avenant. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de l'avenant.

• <u>Association des Maires et des Elus du Tarn (ADM), Motion Association des Maires de France relative aux finances publiques</u>:

Après lecture faite des différentes motions présentées par l'Association des Maires de France, le conseil municipal soutient ces motions. Une délibération est prise en ce sens. Elle sera transmise au Président de l'Association des Maires et des Elus du Tarn qui la remettra au Congrès des Maires à Paris.

Cérémonie de la commémoration du 11 novembre (dimanche 13 novembre) : Mise au point de la journée

Le menu est préparé par le traiteur Viaule à Lautrec. Il est décidé de ne pas mettre de pensées sur les tables. L'apéritif sera servi à la mairie. L'installation des tables est prévue le samedi vers 14 heures. Guillaume Barbara s'occupe des musiques pour la cérémonie. Il est en contact avec les animateurs. Commander une gerbe de fleurs.

Questions diverses :

- Cathy Cosenza va demander un devis écusson de Navès, voir dimensions et emplacement.
- Proposition de la création d'une crèche privée à Navès, financée par le porteur du projet (achat terrain 700 m², construction du bâtiment et gestion autonome)
- Pierre Calmels fait part de l'article sur l'eau potable présenté par le syndicat du Pas des bêtes et le SIVAT. Le SMAEP de Saïx-Navès n'a pas été informé de cette intervention. Il va faire un démenti sur le fait que le syndicat est capable d'alimenter les deux communes. Il ne manquera pas d'eau potable comme le laisse entendre les deux autres syndicats. Suite à cet article, Pierre Calmels va contacter Monsieur Colom, Président du Pas des bêtes, pour régulariser la situation.

Prochain conseil le jeudi 08 décembre 2022 à 20h30.

La séance est levée à 22h30.